

Le Rapport Alloncle et le Sport à France Télévisions

Analyse du Pr Alain LORET

Rédigé par le député Charles Alloncle et publié le **5 mai 2026**, ce rapport de préconisations commandé par le gouvernement français évalue l'efficacité de l'audiovisuel public et propose une réduction de 25 % de son budget global. Pour France Télévisions, il recommande en particulier **une baisse d'un tiers des dépenses consacrées au sport**, soit près de 100 millions d'euros d'économies, tout en appelant à réduire le volume des diffusions sportives à l'antenne.

En qualifiant le sport de dépense « disproportionnée » et « redondante » face à l'offre des chaînes privées, le rapport soulève aussi une remise en cause plus large de la mission de service public audiovisuel. Cette orientation a suscité une opposition ferme de Delphine Ernotte, présidente de France Télévisions.



Un audiovisuel public jugé « en crise »

Le rapport Alloncle s'inscrit dans une critique globale de l'audiovisuel public français, qualifié d'institution « **en crise** » à la fois financière et administrative, et jugé « **inadapté aux enjeux de notre époque** ». C'est dans ce cadre diagnostic que le service des sports de France Télévisions est explicitement ciblé comme un poste de dépenses à réduire de manière significative.

Le rapport préconise une diminution globale de **25 % du budget** de l'ensemble de l'audiovisuel public, dont la réduction du budget des sports constitue l'un des leviers prioritaires.

Chiffre clé

Une baisse de **25 %** du budget global de l'audiovisuel public est visée, avec un effort particulier demandé au service des sports.

Avant de lire la suite, vous pouvez écouter le podcast
du document en cliquant [ICI](#)



Une réduction d'un tiers du budget des sports

1/3

Réduction budgétaire

Part du budget des sports qui serait supprimée selon les préconisations du rapport.

50M€

Économies annuelles

Montant estimé des économies générées chaque année par cette seule mesure.

25%

Effort global

Réduction totale du budget de l'audiovisuel public dans la stratégie Alloncle.

Le rapport ne détaille pas précisément quels événements ou droits sportifs seraient directement concernés par ces coupes, laissant une large part d'incertitude sur la mise en œuvre concrète de ces mesures.

Une logique de rationalisation financière

Réduction budgétaire ciblée

Le sport est identifié comme un poste de dépense **disproportionné** au regard des missions fondamentales assignées au service public par le rapport Alloncle.

Recentrage éditorial

La réduction des programmes sportifs s'accompagne d'une logique de **rationalisation éditoriale**, le sport étant comparé aux jeux télévisés, jugés eux aussi trop nombreux.

Critique implicite

Sans désigner précisément les droits concernés, le rapport formule une **critique implicite** de la place jugée excessive du sport dans la grille de France Télévisions.

Proposition centrale

Réduire la diffusion du sport à l'antenne

Le rapport Alloncle propose explicitement de diminuer le volume de programmes sportifs diffusés sur les chaînes de France Télévisions, au même titre que les jeux télévisés, dans une logique de recentrage sur des contenus jugés plus conformes à la mission de service public.



Les grands événements en première ligne

La réduction du périmètre sportif de France Télévisions pourrait avoir des conséquences directes et profondes sur la couverture des compétitions emblématiques qui structurent le calendrier sportif national.



Tour de France

Événement historiquement associé à France Télévisions, symbole de la couverture sportive gratuite et populaire.



Roland-Garros

Grand Chelem parisien dont la diffusion en clair représente un enjeu d'accessibilité pour des millions de téléspectateurs.



Jeux Olympiques

Compétitions internationales dont la diffusion sur le service public incarne la mission d'universalité de l'audiovisuel français.

Les sports moins médiatisés : une visibilité menacée

France Télévisions joue un rôle historique de **vitrine pour les disciplines sportives peu présentes** sur les chaînes privées. Athlétisme, judo, natation, handball, sports paralympiques : ces disciplines doivent en grande partie leur exposition médiatique au service public.

Une réduction du budget et du volume de diffusion fragiliserait directement la visibilité de ces sports, avec des conséquences potentielles sur leur développement, leur financement et leur capacité à attirer de nouveaux licenciés.

Enjeu structurel

Le service public est souvent **le seul diffuseur** pour de nombreuses fédérations sportives françaises. Sa réduction équivaut à une perte de rayonnement irremplaçable pour ces disciplines.

L'accès universel au sport : un principe fondateur remis en cause

Gratuité

La diffusion en clair garantit l'accès à tous les téléspectateurs, sans abonnement payant, conformément à la mission de service public.

Accessibilité

Les foyers qui ne peuvent se permettre des abonnements sportifs dépendent du service public pour suivre les grands événements nationaux et internationaux.

Cohésion sociale

Le sport sur France Télévisions constitue un vecteur de rassemblement national, notamment lors des grandes compétitions fédératrices comme les Jeux Olympiques.

Vision éditoriale du rapport

Le sport : plus un pilier du service public ?

Le rapport Alloncle opère une rupture conceptuelle majeure : il ne considère plus le sport comme un **pilier structurant de la mission de service public**. Cette redéfinition recentre l'audiovisuel public autour de trois axes prioritaires :

1

Information

Journaux télévisés, magazines d'actualité, documentaires d'investigation.

2

Culture

Programmes culturels, patrimoine, création audiovisuelle française et européenne.

3

Référence

Contenus dits « de référence », à forte valeur éducative et citoyenne.



Sport jugé « coûteux et redondant »

Argument central du rapport

Le sport est présenté comme une offre **coûteuse et redondante** avec celle des chaînes privées (Canal+, beIN Sports, Amazon Prime Video), qui investissent massivement dans les droits sportifs.

Une logique de marché

Cette approche repose sur l'idée que le marché privé peut assurer la diffusion du sport, réduisant ainsi la nécessité d'un investissement public important. Elle ignore cependant le principe de **gratuité et d'universalité** qui distingue fondamentalement le service public de l'offre commerciale.

Rupture avec la tradition

Une tradition française remise en question

Depuis des décennies, le sport occupe une place centrale dans la grille des chaînes publiques françaises. Cette présence traduit un choix politique et culturel fort : offrir à l'ensemble des citoyens, quel que soit leur niveau de revenu, un accès universel aux grandes compétitions et aux disciplines sportives nationales. Le rapport Alloncle rompt avec cette tradition en traitant le sport comme une variable d'ajustement budgétaire.



La réaction de Delphine Ernotte

« Un rapport à charge, rempli d'insinuations et de contre-vérités. »

La présidente de France Télévisions a réagi avec une virulence rare, dénonçant un rapport qu'elle considère comme partial et idéologiquement orienté. Elle estime que les mesures proposées constitueraient « **le plus grand plan social de l'histoire culturelle française** », signalant l'ampleur des suppressions d'emplois qui en découleraient.

L'argumentation de la direction de France Télévisions

1

Un affaiblissement historique

Ernotte y voit une remise en cause sans précédent du service public audiovisuel, comparable à nulle autre réforme passée dans son ampleur et ses conséquences sociales.

2

Diversité et accessibilité

La direction insiste sur le rôle irremplaçable du sport dans les missions de diversité culturelle et d'accessibilité universelle du service public.

3

Impact social massif

Les coupes budgétaires impliquées entraîneraient des suppressions massives d'emplois, touchant non seulement les équipes sportives mais l'ensemble de l'écosystème de production.

Enjeux pour les fédérations sportives

Les fédérations sportives françaises seraient parmi les premières victimes d'une réduction de la présence du sport sur France Télévisions. La diffusion en clair constitue pour beaucoup d'entre elles leur **principal outil de rayonnement**, de recrutement de licenciés et de valorisation auprès de leurs partenaires et sponsors.

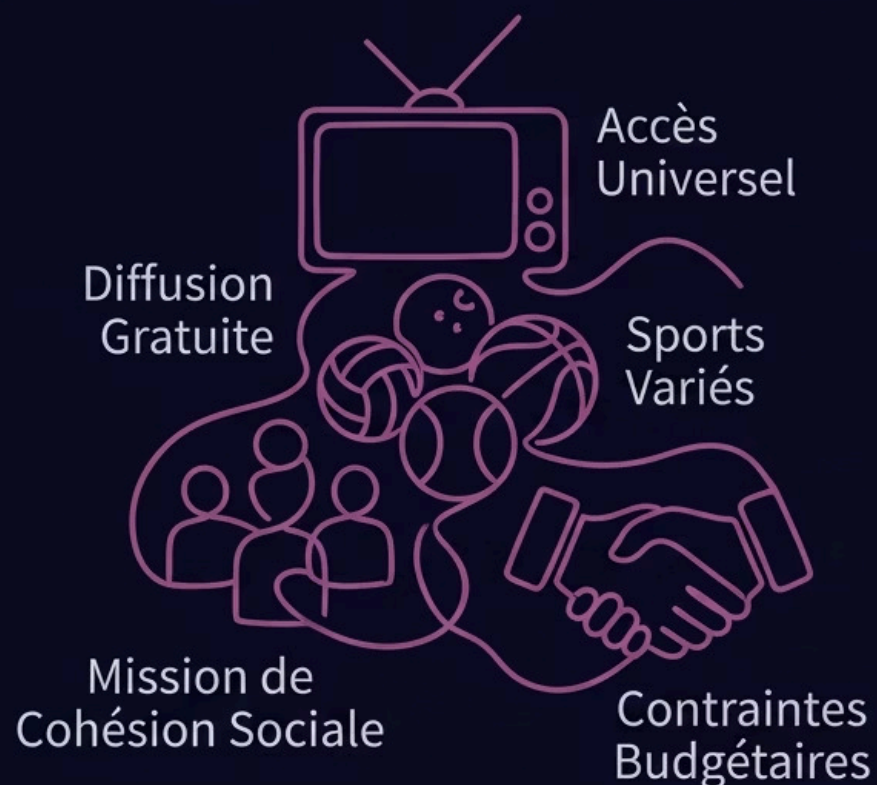
- Baisse de la visibilité médiatique des disciplines
- Réduction des ressources indirectes liées à l'exposition télévisée
- Fragilisation de l'attractivité pour les jeunes pratiquants
- Affaiblissement du pouvoir de négociation avec les sponsors

Rappel

Pour de nombreuses fédérations, France Télévisions est le **seul diffuseur national gratuit** de leurs compétitions. Toute réduction de couverture est donc une perte sèche et difficilement compensable.

Comparaison : service public vs chaînes privées

SERVICE PUBLIC: FRANCE TÉLÉVISIONS



CHAÎNES PRIVÉES



La complémentarité historique entre service public et chaînes privées repose sur cette distinction fondamentale : là où le privé sélectionne les sports les plus rentables, le service public a vocation à couvrir l'ensemble du spectre sportif national.

Les droits sportifs : une économie sous pression

La flambée des droits télévisés

Le coût des droits sportifs a connu une inflation spectaculaire depuis les années 2000. Les grandes compétitions (Ligue des champions, Coupe du monde, JO) atteignent des montants que seul un consortium d'acteurs publics et privés peut absorber. Cette réalité économique rend la position du service public encore plus stratégique.

Le risque d'une éviction définitive

Si France Télévisions réduit ses investissements dans les droits sportifs, elle risque de perdre définitivement sa place dans les consortiums de diffusion. Un retour en arrière serait alors extrêmement coûteux, voire impossible, ce qui rend la décision de court terme particulièrement lourde de conséquences structurelles.



Une décision aux conséquences durables

1

Court terme

Économies de 50 M€/an, réduction du nombre d'heures de programmes sportifs diffusés.

2

Moyen terme

Perte progressive des droits de diffusion, fragilisation des fédérations sportives partenaires.

3

Long terme

Repositionnement définitif du service public hors du champ sportif, transfert de l'offre vers le secteur privé payant.

Les oppositions au rapport : un front élargi



France Télévisions

La direction dénonce un rapport partial et des propositions qui mettraient en péril l'identité même du groupe public.



Monde sportif

Les fédérations et acteurs du sport s'inquiètent d'une perte de visibilité irréversible pour les disciplines les moins commerciales.



Télespectateurs

Le public concerné est celui qui ne peut accéder aux offres payantes : une rupture d'égalité d'accès au sport spectacle.



Acteurs politiques

La question de la définition du service public audiovisuel est renvoyée au débat parlementaire et aux arbitrages gouvernementaux.

Synthèse analytique

Deux visions irréconciliables du service public

Vision Alloncle

Le service public doit se concentrer sur l'information, la culture et les programmes de référence. Le sport, coûteux et concurrencé par le privé, n'est plus une priorité. La rationalisation budgétaire prime sur la tradition de couverture universelle.

Vision France Télévisions

Le sport est indissociable de la mission de service public. Il garantit la cohésion sociale, la diversité des pratiques et l'accès universel. Le réduire, c'est appauvrir la promesse républicaine d'un service accessible à tous les citoyens.

Points de vigilance

Ce que ce rapport change — et ce qu'il laisse ouvert

→ Un rapport consultatif, pas une décision

Le rapport Alloncle est une préconisation. Les arbitrages finaux appartiennent au gouvernement et au Parlement. Son influence dépendra du contexte politique et budgétaire.

→ Des zones d'ombre persistantes


Le rapport ne précise pas quels droits sportifs seraient supprimés, ni selon quel calendrier, laissant une incertitude structurante pour l'ensemble des acteurs.


→ Un débat de société inévitable


La question posée dépasse le cadre budgétaire : elle touche à la définition même du service public et au rôle de l'État dans l'accès au sport pour tous les citoyens.





ANNEXES


 Ce que dit précisément le rapport parlementaire (2026) Le rapport de la commission d'enquête sur l'audiovisuel public, rendu public le 5 mai 2026, fournit la donnée la plus précise et la plus récente : • Budget moyen consacré au sport : 199,6 M€ par an (2021-2025) (hors 2024, année des JO de Paris) • Répartition des dépenses : • $\approx 2/3$ en achats de droits sportifs • $\approx 1/3$ en production • Recettes publicitaires liées au sport : 39,5 M€ M€ et 227 M€ entre 2017 et 2026, avec un pic en 2024 (JO).

 Contexte stratégique (2025-2026) Le budget global de France Télévisions est soumis à une forte contrainte depuis 2025-2026, avec : • Un effort global de 140 M€ d'économies pour atteindre l'équilibre en 2026 • Parmi ces économies, une baisse ciblée du coût de grille sport est explicitement mentionnée. La commission parlementaire recommande même une réduction d'un tiers du budget sport, soit environ 50 M€ d'économies, mais il s'agit d'une recommandation politique, non d'une décision.

 Synthèse opérationnelle Pour France Télévisions, le sport représente : • Un investissement stratégique (~ 200 M€/an) • Un moteur d'audience majeur (56 M de téléspectateurs en 2025) • Un poste budgétaire sous tension, car les droits sportifs augmentent plus vite que les ressources publiques.

 Ce que dit précisément le rapport Alloncle (2026) Les sources concordantes issues de la publication du 5 mai 2026 indiquent que : • Charles Alloncle, rapporteur de la commission d'enquête sur l'audiovisuel public, propose de réduire d'un tiers le budget sport de France Télévisions. • Cette réduction représenterait ≈ 50 M€ d'économies nettes de recettes publicitaires par an. • Le budget sport de France Télévisions est évalué à 199,6 M€ par an en moyenne (2021-2025), hors année olympique. → Le coût net, une fois déduites les recettes publicitaires ($\approx 39,5$ M€), est d'environ 160 M€. • L'Équipe confirme également cette recommandation : réduire d'un tiers le budget sport, tout en préservant certains droits patrimoniaux (Tour de France, Roland-Garros).

 Portée de la recommandation La réduction d'un tiers du budget sport signifierait : • Une baisse d'environ 66 M€ sur le budget brut (≈ 200 M€). • Une économie nette estimée à 50 M€ après prise en compte des recettes publicitaires. • Une contraction significative de l'offre sportive gratuite sur le service public, ce que France Télévisions qualifie de « privatisation déguisée du patrimoine sportif ».

 Enjeux stratégiques soulevés • Tension entre économies et missions de service public : France Télévisions rappelle qu'un budget inférieur à 200 M€ compromettrait sa capacité à couvrir les grands événements nationaux. • Risque de transfert vers le payant : La réduction d'un tiers pourrait mécaniquement pousser certains droits vers des acteurs privés (Canal+, beIN, Amazon), réduisant l'accès gratuit aux compétitions majeures. • Poids relatif dans l'économie des droits : France Télévisions ne représente qu'une petite part des 1,5 milliard d'euros du marché français des droits sportifs.

Glossaire

Rapport Alloncle

Rapport de préconisations commandé par le gouvernement dans le cadre de la réflexion sur la réforme de l'audiovisuel public français. Il propose notamment une réduction d'un tiers du budget sport de France Télévisions, ce qui en fait un document de référence dans le débat sur l'avenir de l'offre sportive en clair.

Audiovisuel public

Ensemble des médias audiovisuels financés par des fonds publics, principalement par la redevance et les dotations de l'État. En France, il regroupe notamment France Télévisions, Radio France et France Médias Monde, avec des missions de service public distinctes de la logique de marché.

Droits sportifs

Droits de diffusion télévisée d'événements sportifs, acquis auprès des fédérations, ligues ou organisateurs pour pouvoir retransmettre les compétitions. Leur coût a fortement augmenté depuis les années 2000, intensifiant la concurrence entre chaînes publiques et privées pour l'accès aux événements les plus attractifs.

Service public audiovisuel

Mission confiée aux chaînes publiques d'offrir à tous les publics une programmation accessible, pluraliste, culturelle, éducative et informative. Cette mission suppose de ne pas se limiter à une logique de rentabilité commerciale, mais de répondre à des objectifs d'intérêt général.

Diffusion en clair

Diffusion d'un programme accessible sans abonnement payant, que ce soit via la TNT, le câble ou d'autres réseaux ouverts. Elle garantit un accès universel aux contenus, ce qui est particulièrement important pour les grands événements sportifs relevant de l'intérêt collectif.

Rationalisation budgétaire

Démarche visant à réduire ou réorganiser les dépenses considérées comme excessives, doublonnées ou moins prioritaires au regard des missions d'un organisme public. Dans le contexte du rapport Alloncle, elle sert à justifier des arbitrages touchant notamment les budgets consacrés au sport.

Fédérations sportives

Organismes chargés d'organiser, de structurer et de développer une discipline sportive à l'échelle nationale ou internationale. Elles dépendent en partie de la visibilité télévisée pour financer leurs activités, attirer des sponsors et renforcer l'attractivité de leur sport.

Delphine Ernotte

Présidente-directrice générale de France Télévisions, elle s'est opposée aux préconisations du rapport Alloncle concernant une réduction du sport à l'antenne. Sa position souligne l'importance stratégique du sport dans l'identité, l'audience et la mission de service public du groupe.

TNT (Télévision Numérique Terrestre)

Réseau de diffusion hertzienne numérique permettant de recevoir gratuitement des chaînes de télévision sans abonnement. La TNT est un support central pour la diffusion en clair et donc pour l'accès du plus grand nombre aux programmes de service public, y compris sportifs.

Chaînes privées

Chaînes de télévision financées par des ressources commerciales, comme la publicité ou les abonnements. Des acteurs comme Canal+, beIN Sports ou Amazon Prime Vidéo concurrencent le service public sur les droits sportifs, avec des moyens financiers souvent plus élevés et une logique de rentabilité plus affirmée.